

Commune de LA VESPIERE-FRIARDEL

Procès- verbal du 9 avril 2018

L'an deux mille dix- huit, le lundi neuf avril à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune, légalement, convoqués se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLOT, maire.

Sont présents :

Mrs Sylvain BALLOT, Denis CHERON, Serge DROUET, Mmes Bernadette DUVAL, Annick FONTAINE, Brigitte GOSSET ; Mrs Jacky GRENIER, Kléber GRENIER ; Mmes Yvette HOYER, Véronique HUBLIN, LECLAVIER Mauricette ; Mrs LECOMTE Fabien ; Mme LEJEUNE Marcelle ; Mrs NOYEAU Denis, Lionel PAUL ; Mme Vanessa PINCHARD ; Mr Alain POUSSET, Jean-Pierre TISSIER ; Mme Christine VIEL.

Absents non excusés : Mrs Philippe BREDEAUX, Laurent LEMENAGER

Absent excusé : M LEGUENNEC Olivier.

Procuration : M de CHANAUD Marc à M BALLOT Sylvain

ORDRE DU JOUR

- *Nomination d'un secrétaire de séance*
- *Approbation du compte-rendu du 12 février 2018*
- *Compte administratif 2017 :*
 - * *Approbation du compte de gestion 2017*
 - * *Approbation du compte administratif 2017*
 - * *Affectation du résultat*
- *Budget primitif 2018 :*
 - * *Vote du budget*
 - * *Délibérations :*
 - *Vote du taux des taxes*
 - *Subventions*
 - *Indemnités du Trésorier*
 - *Création de poste*
 - *Modification du régime indemnitaire*
- *Délibération autorisation de demande de subvention DETR 2018 :*
 - * *Terrain multisport*
 - * *Voiries*
- *Délibération nomination d'un délégué :*
 - * *Commission finances*
 - * *Commission Associations*
 - * *Commission communication*
 - * *Commission appel d'offres*
 - * *Syndicat du SIVOM Orbec-La Vespière*
- *Délibération en remplacement de celle du 12 février 2018 pour autorisation signature bail locatif*
- *Délibération pour lancement appel d'offres aménagement carrefour Route de l'Aigle*
- *Délibérations SDEC Energie :*
 - * *renouvellement mat 05-17*
 - * *renouvellement projecteurs 02-032 02-033 03-018 et 03-19*
- *Questions diverses*

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 FEVRIER 2018

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION POUR APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

M le maire passe la parole à M DRIE, Trésorier de Livarot, qui commente chapitre par chapitre le compte de gestion 2017, en tous points conforme au compte administratif 2017 qui donne les résultats ci-dessous :

EN FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 070 714.34 €	
Recettes	1 288 717.97 €	
Excédent 2017		218 003.63 €

EN INVESTISSEMENT

Dépenses	254 708.70 €	
Recettes	98 328.43 €	
Excédent 2017		156 380.27 €

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2017 de M le trésorier qui n'appelle aucune observation.

DELIBERATION POUR APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

M le maire commente chapitre par chapitre les écritures comptables du compte administratif 2017, et rappelle que les chiffres sont en tous points conformes avec le compte de gestion 2017 de M le Trésorier de Livarot.

Le compte administratif 2017 donne les résultats ci-dessous :

En section de fonctionnement

Dépenses	1 070 714.34 €	
Recettes	1 288 717.97 €	
Excédent		218 003.63 €
Excédent reporté N-1		438 898.61 €
Résultat de clôture cumulé		656 902.24 €

En section d'investissement

Dépenses	254 708.70 €	
Recettes	98 328.43 €	
Déficit		156 380.27 €
Excédent reporté N-1		215 581.19 €
Résultat de clôture cumulé		59 200.92 €

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, M le maire s'étant retiré au moment du vote, M Serge DROUET conseiller doyen, préside la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce compte administratif 2017 tel que défini ci-dessus.

M le maire est ensuite invité à reprendre son siège pour la suite de la séance.

DELIBERATION POUR AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M le maire, après avoir entendu la lecture du compte administratif 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,
Constatant que le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent global de 716 103.16 €,
Vu la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale de la commune au 31 décembre 2017 et son affectation du résultat 2017 sur le budget de la commune
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la présente délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 664 449.70 € (656 902.24 € pour la commune et 7 547.46 € pour le CCAS) en recette de fonctionnement au compte 002 Excédent antérieur de fonctionnement reporté.

BUDGET PRIMITIF 2018

VOTE DU BUDGET

M le maire, en présence de M DRIE, Trésorier de Livarot, présente en détail les écritures comptables du projet de budget primitif 2018, tout en y apportant les commentaires et précisions nécessaires.

Ce projet de budget primitif fait apparaître :

En section de fonctionnement dépenses et recettes une prévision de 1 910 527.70 €

En section d'investissement dépenses et recettes une prévision de 569 413.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ce budget primitif 2018

Les plus gros travaux en section d'investissement sont :

- Les travaux de la maison rue de Mervilly pour une prévision de travaux de 15 000 € comprenant chauffage, isolation, changement des fenêtres et volets, démolition d'un mur intérieur, peintures.
- Les travaux cimetière pour une prévision de 27 000 € comprenant la construction d'un nouveau columbarium au cimetière de La Vespière, la rénovation du mur intérieur de l'église de La Vespière, et la procédure de reprise des tombes dans le cimetière de Friardel.
- Les travaux d'aménagement du carrefour Route de l'Aigle/Rue de Mervilly pour une prévision de 49 510 € et pour lesquels un appel d'offres est prévu.
- Les travaux de réaménagement du parc de loisirs du Canteloup, l'acquisition d'une structure multisport, l'aménagement d'un parking dont une place handicapé, ainsi que divers travaux de terrassement le tout pour une prévision de 133 698 €.

Une réunion publique est programmée afin de présenter le projet aux riverains et répondre à toutes les questions.

-Les travaux divers pour une prévision de 169 162 € comprenant des travaux de voiries, l'installation de bornes incendie, la rénovation de la vanne électrique de l'étang

PARTICIPATION AUX CHARGES DU SIVOM

M le maire rappelle que comme l'année précédente, il convient de prendre une délibération concordante à celle du SIVOM concernant les différentes participations au Syndicat, savoir :

- Les charges de fonctionnement
- Les charges scolaires
- Les charges de cantine

Les participations aux charges du SIVOM : 351 860 € par commune soit la somme mensuelle de 29 322 €

La participation scolaire : 1 324.70 € par élève et par an, cette année une prévision de 73 élèves, soit un total de 96 703.10 €

La participation à la cantine : 1.50 € par repas consommé pour les élèves, cette année une prévision de 26 élèves pour la maternelle et une prévision de 45 élèves pour l'élémentaire (élèves domiciliés dans la commune ou dont l'inscription a été prise par les communes) soit une estimation de 8 694 €

M le maire rappelle que l'appel du mois de novembre 2017 n'ayant pas été fait par le SIVOM, il est prévu la somme de 9 670.31 € sur le budget primitif 2018 en rattrapage.

M le maire demande aux membres du conseil d'approuver le montant de ces participations tout en indiquant qu'elles pourront être revues si nécessaire, en fonction du nombre d'élèves.

Le conseil municipal approuve ces participations pour l'année 2018.

VOTE DES SUBVENTIONS

M le maire donne lecture en détail des subventions étudiées en Commission associations et dont un tableau est fourni à chaque conseiller, et précise que les propositions de vote pour l'année 2018 sont sensiblement les mêmes que l'année précédente.

En ce qui concerne le SIVOM, la participation forfaitaire a augmentée de 50 000 € afin de prendre en compte les difficultés financières du Syndicat.

En ce qui concerne les montants de participations scolaire et cantine celles-ci n'ont pas changées, à savoir 132.47 € par mois par élève sur 10 mois pour la participation de fonctionnement, et 1.50 € par repas par enfant pour la cantine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces subventions comme suit :

- compte 65548 - organismes de regroupement - concernant le SIVOM et le SDEC Energie la somme de 542 626.68 €
- Au compte 657341 - subventions aux communes - concernant les participations d'Orbec, la somme de 4 795 €
- Au compte 6574 - subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé –
 - Pour Notre-Dame la somme de 30 386.40 € (en fonction d'une estimation du nombre d'élève)
 - Pour les associations scolaires la somme de 1 696.60 €
 - Pour les associations patriotiques et sociales la somme de 13 072.30 €
 - Pour les associations culturelles la somme de 2 750 €
 - Pour les associations sportives la somme de 14 050 €

VOTE DU TAUX DES TAXES

M le maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant le maintien ou non des taux de taxes.

Taxe d'habitation un taux de 7.67 %

Taxe foncier bâti un taux de 21.93 %

Taxe foncier non bâti un taux de 23.04 %

Après délibération, le conseil décide d'appliquer les taux tels que définis ci-dessus.

INDEMNITES DE CONSEIL DU TRESORIER

M le maire propose aux membres du conseil de délibérer sur l'attribution d'indemnité de conseil et de confection du budget à M DRIE, Trésorier de Livarot, pour sa mission à compter du 1^{er} janvier 2018 conformément aux textes.

M le maire propose également de voter le rappel de l'indemnité de conseil pour sa mission de l'année 2017 représentant la somme de 482.01 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide

-d'allouer l'indemnité de conseil et de confection du budget 2018

-de procéder au rappel concernant l'année 2017 représentant la somme de 482.01 €

CREATION DE POSTE

M le maire explique que suite au départ en retraite en 2016 et 2017 de deux agents, et étant en commune nouvelle depuis 2016, les deux agents restants ne suffisent pas pour le bon fonctionnement du service technique ce qui nécessite le recrutement d'un nouvel agent.

Il est proposé la création d'un poste d'Adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} mai 2018.

Le conseil à l'unanimité décide la création de poste d'Adjoint technique à temps complet au 1^{er} mai, et charge M le maire de déposer auprès du centre de gestion la déclaration de poste.

Mme LECLAVIER s'interroge sur le mode de recrutement et la désignation d'un agent.

M le maire lui indique qu'en ce qui concerne le recrutement, il doit être procédé à un appel d'offre d'emploi auprès du Centre de gestion, ce qui a été fait et que la désignation de l'agent est exclusivement du pouvoir du maire. En attendant au vu de la charge de travail du service technique, un CDD sera mis en place pour deux mois, dans l'attente de pouvoir prendre l'arrêté de nomination stagiaire d'un agent. Cet arrêté de nomination stagiaire d'un an renouvelable sera ensuite transmis au Centre de gestion.

REGIME INDEMNITAIRE

M le maire informe les membres du conseil que suite à la création du poste d'Agent technique il est nécessaire également de modifier le régime indemnitaire en place, incluant ce nouveau poste.

Le conseil donne son accord.

DELIBERATION DEMANDE DE DETR 2018

M le maire informe les membres du conseil que lors de la Commission travaux il a été décidé de programmer :

Un dossier concernant la réfection:

- Du Chemin de Beaupré sur La Vespière
- De la Route de Cerqueux sur Friardel
- De la Route de la Grande Villaye sur Friardel

Ce qui représente un coût total HT de 55 102 €

Un dossier concernant :

- Le réaménagement du parc du Canteloup pour un coût HT de 31 290 €
- La construction d'une structure multisport pour un coût HT de 77 478 € (comprenant les options de jeux)

M le maire demande l'autorisation de solliciter l'Etat afin d'obtenir une subvention de 40 % pour le dossier voirie, et une subvention de 30 % pour le terrain multisport, taux correspondants aux communes nouvelles, au titre de la DETR sur ces travaux représentant la somme globale HT de 163 870 €

Le financement de ces travaux

- Une partie sur les fonds propres de la commune pour un coût de 109 200 €
- Une partie par l'Etat au travers de subvention de 40 et 30 %

Le conseil autorise M le maire à faire la demande de DETR auprès de la Sous-Préfecture de Lisieux

DELIBERATION NOMINATION D'UN DELEGUE

M le maire rappelle aux membres du conseil la démission de M WIECKOWSKI en tant que conseiller.

Suite à cette démission, il est nécessaire de procéder à son remplacement auprès des divers Commissions et Syndicat.

Se porte candidat

En Commission finances Mme LECLAVIER Mauricette

En Commission communication M PAUL Lionel

En Commission associations Mme HOYER Yvette

En Commission appel d'offres M TISSIER Jean-Pierre

Au Syndicat du SIVOM Mme DUVAL Bernadette

Après en avoir délibéré, le conseil décide de nommer les membres comme désigné ci-dessus.

DELIBERATION MODIFICATIVE POUR AUTORISATION SIGNATURE BAIL

M le maire rappelle aux membres du conseil que lors de la séance du 12 février 2018 celui-ci l'avait autorisé à signer le bail locatif concernant la maison sis Rue de Mervilly au profit de M CINGAL et Mme MICHAUT.

Le 19 mars 2018 les Commissions finances et travaux se sont réunis, et ont décidé d'effectuer dans ce logement des travaux de rénovation et de mise aux normes. Ces travaux ayant été plus longs que prévus, la date de mise en location prévue le 1^{er} avril doit être reportée.

Du fait de travaux plus conséquent le montant de loyer mensuel de 358 € initialement prévu doit être revu à la hausse.

M le maire propose de prendre une nouvelle délibération en remplacement de celle du 12 février afin de fixer le montant du loyer à 390 € avec un effet au 1^{er} mai 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte de louer ce logement avec un montant de 390 € mensuel et avec un effet au 1^{er} mai 2018.

DELIBERATION AUTORISATION LANCEMENT APPEL D'OFFRES

M le maire rappelle aux membres du conseil le projet d'aménagement du carrefour Route de l'Aigle/Rue de Mervilly. Le contrat de maîtrise d'œuvre a été confié au Cabinet MERCATOR par délibération en date du 9 octobre 2017, afin de lancer la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement du carrefour.

M le maire propose au conseil de l'autoriser à engager une consultation publique selon la procédure dite procédure adaptée selon le Code des marchés publics.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise M le maire à engager la consultation publique selon la procédure de consultation dite adaptée selon le Code des marchés publics.

DELIBERATION RENOUVELLEMENT PROJECTEURS ET SUPPORTS DE FOYERS

M le maire présente au conseil le dossier établi par le SDEC Energie relatif au renouvellement de projecteur et de supports foyers.

Il s'agit du renouvellement de projecteurs sur les foyers 02-032 et 02-033 sur la VC n° 2 et du renouvellement des supports foyers 03-018 et 03-019 rue de Bernay.

Sur ces bases la participation communale est estimée à 1 578.50 € correspondant au montant du devis de 2 525.59 € déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC Energie.

Après en avoir délibéré, le conseil confirme la prise en charge d'un montant de 1 578.50 € TTC, et son inscription au budget primitif 2018.

QUESTIONS DIVERSES

Projet LIDL

Mme PINCHARD interroge M le maire au sujet du projet de l'installation du magasin LIDL. Celui-ci indique que ce projet a été voté à la CALN, selon un contrat de territoire. La CALN est en attente de l'étude environnementale, avec un espoir de dépôt de permis de construire.

Mme LECLAVIER s'interroge quant à elle sur le genre d'installations possibles sur cette zone.

Divers

Mme LEJEUNE s'interroge sur l'installation de la ferme de M FOURNIER. M le maire l'informe de l'arrivée des 400 premières poules. M FOURNIER fera une vente sur place une fois par semaine, le vendredi après-midi de 16 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 10.